

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 8 avril, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel MOLLE, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 1^{er} avril 2026

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **19**

Présents : ARTAUD Myriam – BAUDIN Jean-François – BERARD Maxime – CABE Perrine – COURT Christian – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin – FORGET Dominique – LAUBE Eric – LOIR Caroline – MAISONNEUVE Sylvain – MARQUES Maud – MOLLE Emmanuel – PALLUEL Nathalie - PORTEVIN Christine - RIVAT Valérie

Pouvoirs de : Mme BIENVENU Lisa à M. Quentin DU PONTAVICE
Mme - PICHET Catherine à Mme Christine PORTEVIN
M. VOLPE-BELLESSERT Julien à M. Maxime BERARD

Secrétaire de séance : M. Quentin DU PONTAVICE

**OBJET : Culture : Festival de théâtre de rue « De place en place »
: Demande de subvention**

N°20260408-24

Rapporteur : Mme Maud Marques

Synthèse et exposé des motifs

Après, le fort succès des premières éditions du festival de théâtre « De place en place », Guillestre souhaite organiser la troisième édition du samedi 20 juin au lundi 22 juin 2026. Ce festival comprendra 3 temps forts :

- **Premier temps fort – samedi 20 juin** : Spectacle tout public en soirée pour l'inauguration du festival + un deuxième spectacle tout public.
- **Deuxième temps fort – dimanche 21 juin** : Deux spectacles tout public sur le thème de l'humour et de la musique sur les différentes places de Guillestre + soirée de la fête de la musique. Deux concerts proposés par l'association l'échoooo via un financement communal de 4 000 €, intégré dans le budget global du festival.
- **Troisième temps fort – lundi 22 juin** : Journée consacrée aux scolaires, avec une représentation pour l'école primaire et un spectacle amateur pour clôturer le festival.

Ce festival a vocation à perdurer dans le temps, à démocratiser l'accès à la culture, à créer du lien intergénérationnel, à découvrir le patrimoine architectural et enfin à renforcer l'attractivité du centre bourg avec les commerces de proximité.

Le montant estimé pour cet événement **s'élève à 25 000 €**.

L'objet de cette délibération est :

- La sollicitation de subventions auprès du département des Hautes Alpes et de la DRAC.
- La fixation du tarif pour les spectacles hors celui de l'inauguration.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de développer sa politique culturelle à travers la mise en œuvre de la 3^{ème} édition du festival de rue sur la commune de Guillestre ;

CONSIDERANT le théâtre comme un axe culturel important à l'éducation, à l'émancipation, à la découverte et à la mixité sociale ;

VU l'avis du bureau municipal du 30 mars 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOPTER** le plan de financement suivant :

RECETTES		DEPENSES		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Cachet des artistes	15 500€	DRAC	7 500 €	30 %
Prestation « concert fête de la musique »	4 000€			
Frais annexes pour l'accueil des artistes	3 000 €	Département des Hautes Alpes	5 000 €	20 %
Communication, matériel technique...	1 000 €			
SACD	1500€	Autofinancement communal	12 500€	50 %
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €	100%

- **SOLLICITE** l'aide financière auprès des différents financeurs listés dans le tableau de financement du Département des Hautes-Alpes et de la DRAC ;
- **DEFINIT** les tarifs pour le spectacle du samedi soir, et les deux spectacles du dimanche : il a été décidé que ces trois spectacles soient à prix libre, et que cette somme serait attribuée sous forme de don encaissé sur la régie de recettes communale ;
- **INSCRIT** les dépenses et les recettes afférentes à ce festival de rue « De place en place » sur le BP 2027 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes conventions et documents afférents au projet et à la demande de subvention.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 avril 2026,
Le Maire, Emmanuel MOLLE

Transmis à la préfecture le : 15/04/26
Publié le : 15/04/26.

